

<small>Société Anonyme au capital de 100.000 € RCS GRENOBLE B 341 948 982 – code NAF 7112B TVA infra FR 81341948982</small>	
<small>Numéro de déclaration d'activité : 82 38 04267 38 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat</small>	
Siège social 2 square Roger Genin – BP 1523 38025 Grenoble Cedex 01 Tel : 04 76 87 70 40 - Fax : 04 76 87 70 28 courriel : contact@argos-consultants.fr site : www.argos-consultants.fr	
Bureaux	
Argos Méditerranée 4 rue d'Armény 13006 Marseille Tel : 04 91 90 67 65	Argos Grand Est 20 place des Halles 67000 Strasbourg Tel : 03 88 52 26 03
Membre du réseau PLURALIS	



Etude de faisabilité pour la création d'une structure favorisant la création d'activité dans la vallée de l'Huveaune

Maison de l'Emploi de Marseille

L'offre de services et les besoins identifiés

réunion du 5 février 2009

I. Rappel des objectifs et du déroulé de l'étude

L'objectif est d'évaluer l'opportunité d'implantation d'un nouvel outil au travers de deux questions stratégiques :

- Le potentiel de création est-il limité par l'inexistence locale d'un « service adapté » aux porteurs de projet de création d'entreprise ? Si c'est le cas, un outil peut-il accompagner durablement les projets ?
- La mise en place d'une structure, pensée comme un outil volontariste d'une politique de développement local, peut-elle dynamiser la création d'entreprise et la création d'emploi dans la vallée de l'Huveaune ?

Nous nous sommes attachés à identifier :

- le stade du projet de création sur lequel les besoins sont les plus significatifs (préparation du projet, accompagnement post-crétation...) ?
- le type de services les porteurs de projet ont le plus besoin (conseil, formation, hébergement juridique, hébergement physique...) ?
- l'utilité d'un outil implanté territorialement (au regard notamment de l'offre de service existante dans le domaine sur Marseille) ?

En somme, pourquoi faudrait-il un outil spécifique pour la vallée de l'Huveaune ? Sur la base de quelles caractéristiques locales faut-il le configurer ? Quels sont les besoins et les attentes liés au tissu auxquels il faudra répondre ?

Le déroulement de la mission :

- Le questionnement initial
- Les grandes caractéristiques du territoire (ref : note de contexte)
- Les entretiens avec les acteurs (ref : questionnaire)
- Le point d'étape avec l'équipe MDE (ref : réunion du 6 janvier 09 à la MDE)
- La formalisation de l'offre existante et des besoins identifiés (ref : note sur l'offre de service et les besoins identifiés)
- La proposition de scénarii comparatifs (ref : note scénarii d'intervention)
- La présentation devant l'équipe MDE : 5 février 2009

II. Evaluation du potentiel et des caractéristiques des projets de création

L'objectif de ce chapitre est de répondre aux questions suivantes :

- Existe-t-il un potentiel de création d'activité et un besoin spécifique d'accompagnement dans la vallée de l'Huveaune ?
- Est-ce suffisant pour envisager de mettre en œuvre des actions d'accompagnement sur ce territoire ?
- Quelles sont les caractéristiques des projets actuels ou potentiels) afin de pouvoir, le cas échéant, envisager un positionnement ?

L'enjeu a été d'identifier :

- Le « volume » de l'accompagnement actuel réalisé actuellement par les acteurs en place,
- Les caractéristiques des porteurs de projets suivis,
- Les caractéristiques des créations réalisées.

Nous nous sommes appuyés pour cela sur :

- les données fournies par les acteurs du territoire en particulier celles du Service d'Amorçage de Projet de la vallée de l'Huveaune, ou encore de l'ANPE des Caillols,
- l'étude de préfiguration du dispositif d'essaimage à froid sur la Vallée de l'Huveaune réalisée par la SODIE en 2006 dans le cadre du Programme EQUAL de Marseille,
- les témoignages recueillis lors des entretiens.

A. Le potentiel de création dans la vallée de l'Huveaune

Les personnes en parcours de création suivies par l'ANPE les Caillols en 2008 :

- 256 personnes suivies.

Les projets suivis par Service d'Amorçage de Projet de la Vallée de l'Huveaune

(source : BILAN D'ACTIVITES : année 2007 - Service d'Amorçage de Projets de la Vallée de l'Huveaune)

Période	2007	sept 2005 – nov 2007
Porteurs de projet sensibilisés	356	676
Personnes accueillies (plusieurs personnes possibles par projets)	186	340
Projets accompagnés	159	
Présentées en Comité Technique	36	136
Nombres d'activités créées (19 activités créées dont 3 associations)	19	39

Ces premiers résultats du SAP de la vallée de l'Huveaune après moins de trois années d'existence mettent en lumière le potentiel de création dans ce secteur. Il met en lumière une réalité :

- près de 200 personnes ont sollicité un rendez-vous en 2007 pour 159 projets,
- 16 entreprises et 3 associations ont été créées.

La demande d'accompagnement à la création dans la vallée de l'Huveaune existe, ainsi que la capacité (pour les porteurs de projet) à faire aboutir leur idée.

Cependant ces données ne sont pas exhaustives :

- Combien de personnes se sont engagées dans un projet de création sans passer par le Service d'Amorçage de Projet ?
- Quel serait le nombre de personnes accueillies et accompagnées si la « capacité » d'action sur le territoire du réseau d'appui à la création était augmentée (par exemple : un deuxième agent d'amorçage, des réunions d'information plus fréquentes, l'existence d'une couveuse ou d'une pépinière...).

En somme, nous pouvons utiliser les chiffres d'accompagnement du SAP de la Vallée de l'Huveaune et ceux de l'ANPE comme valeurs basses pour nos interprétations du potentiel de création.

La création d'activité dans la vallée de l'Huveaune en 2004


Création d'établissement par activité principale exercée (regroupement de la NES en 4 postes) – année 2004

(source : Etude de préfiguration du dispositif d'essaimage à froid sur la Vallée de l'Huveaune réalisée par la SODIE – 2006)

Créations d'activités dans :		Industrie	Construction	Commerce réparation	Autres services	Total	Pour 1000 hab
Territoire	Pop 99						
PACA	4 506 151	2 772	6 673	12 654	22 061	44 160	10
BDR	1 837 563	1 001	2 161	4 374	7 529	15 065	8
Marseille	798 430	361	867	1 915	3 445	6 588	8
IX arrondissement	72 758	27	36	85	206	354	4,8
X arrondissement	49 133	12	52	114	150	328	6,7
XI arrondissement	53 547	16	70	93	174	353	6,6
XII arrondissement	56 441	15	37	63	153	268	4,7
Total Vallée de l'Huveaune	231 879	70	195	355	683	1303	5,6
% Vallée de l'Huveaune/ Marseille	30 %	20 %	22 %	18,5 %	20 %	20 %	

Ces chiffres montrent que les arrondissements concernés par l'étude ne sont pas les plus dynamiques en terme de création d'activité. En effet, le territoire représente seulement 20 % des créations d'entreprises pour la période pour environ 30 % de la population de la ville. Plusieurs explications sont possibles :

- Les difficultés économiques que connaît le territoire de la vallée de l'Huveaune depuis quelques décennies n'incitent pas à la prise d'initiative. En d'autres termes, le dynamisme économique n'est pas suffisant pour jouer un susciter un effet d'entraînement.
- Les territoires concernés souffrent d'handicaps dans un contexte de concurrence territoriale (autres secteur de Marseille, mais aussi Aubagne) : notamment en terme d'accessibilité.
- Les habitants de ces territoires ne sont pas suffisamment préparés à créer leur propre activité.



Le Xème et le XIème arrondissements sont les plus dynamiques quand on regarde le taux de création pour 1 000 habitants (ils se rapprochent de la moyenne constatée pour Marseille et les Bouches du Rhône). Le nombre de création le plus élevé concerne cependant le IXème arrondissement (en valeur brute).

Les chiffres bruts montrent cependant l'importance du nombre de création en particulier dans les domaines des services et du commerce.

Le potentiel d'essaimage identifié par la SODIE

(source : Etude de préfiguration du dispositif d'essaimage à froid sur la Vallée de l'Huveaune réalisée par la SODIE – 2006)

D'après l'étude de la SODIE, la mesure du potentiel théorique d'essaimage (« à chaud » et « à froid ») du bassin d'emploi de la vallée de l'Huveaune conduit à une trentaine de créations d'entreprises par an. Cette estimation est à estimer cependant à la baisse au regard du dynamisme de création plus faible constaté sur la vallée de l'Huveaune.

La forte proportion de PME-TPE sur le territoire conforte ce résultat : ce sont en effet des structures à forte potentiel d'essaimage, susceptibles d'incuber des projets de création d'entreprise.

Réflexions préconisations

Il existe un volume de projets et de créations d'entreprise dans la vallée de l'Huveaune suffisamment important pour la mise en place d'actions et d'outils d'accompagnement :

- Plus de 200 personnes suivies par l'ANPE des Caillols,
- Plus de 150 projets accompagnés par le SAP de la Vallée de l'Huveaune
- Plus de 1303 créations constatées en 2004 sur les quatre arrondissements concernés,
- Près de 30 créations d'activité potentiel dans le cadre d'actions d'essaimage.

Ce territoire a un taux de création plus faible que la moyenne communale et départementale. Si sa réalité économique, son accessibilité peuvent être unes des raisons de cette situation, on peut penser que le manque d'outils délocalisés en mesure d'accompagner les habitants dans leurs projets de création est également préjudiciable.

La mise en œuvre dans ces conditions, d'un outil d'accompagnement à la création est une hypothèse à retenir.



B. Le public accompagné

(source : BILAN D'ACTIVITES : année 2007 - Service d'Amorçage de Projets de la Vallée de l'Huveaune)

➤ Répartition selon le lieu de résidence :

	9ème	10ème	11ème	12 ^{ème}	Autres secteurs
Nb de porteurs de projets	28	21	42	33	35
%	18%	13%	26%	21%	22%

➤ Répartition selon la situation au regard de l'emploi :

	Nb de porteurs de projet
Bénéficiaire Du RMI	90 Sur 159
DELD : chômeurs + de 1 an	83
Chômeurs < 1 an	61
Salariés	13
Autres (retraités, bénévoles, étudiants..)	2
Total	159


➤ Répartition selon le secteur d'activité :

	Nombre de projet	%
Prestations de service	47	30%
Café – Hôtel - Restaurant	21	13%
Commerce sédentaire	19	12%
Commerce non sédentaire	13	8%
Artisanat	11	7%
Bâtiment et travaux publics	11	7%
Activités artistiques et culturelles	9	5.5%
Négoce et agents commerciaux	8	5%
Soins à la personne	6	4%
Conseils et prestations intellectuelles	5	3%
Entretien et réparation	4	2.5%
Agriculture - horticulture	3	2%
Transport	1	0.5%
NC – ne sait pas	1	0.5%
Total	159	100%

Réflexions, préconisations

Le public accompagné aujourd'hui par le service d'amorçage de projet est un public en difficulté :

- Plus 50 % sont bénéficiaires du RMI,
- Plus de 50 % sont chômeurs de longue durée.



C'est un public qui (en majorité) s'oriente vers la création d'activité faute d'avoir d'autres solutions d'emploi sur le territoire. C'est un public fragilisé qui a un grand besoin d'accompagnement tout au long de son parcours.

Les témoignages font état d'un public qui a des idées, de l'énergie, de l'envie d'entreprendre...mais pas les clefs pour réaliser son ambition. Il est également difficile de mobiliser certaines personnes (les plus éloignés de l'emploi) et que le projet de création peut être un bon stimulant.

Une part de ce public exerce une activité informelle qu'il souhaite régulariser : c'est un public de personnes entreprenantes, qui connaît déjà le métier et le marché, mais qui éprouve des difficultés à passer le cap.

Les personnes accompagnées viennent surtout dans les XIème et XIIème arrondissements : ces secteurs sont ceux où il y a eu le plus d'actions de sensibilisation jusqu'à présent.

Les publics qui pourraient être ciblés, dans une logique d'accompagnement des habitants des territoires concernés :

- Les jeunes (en particulier ceux des quartiers sensibles) : on constate en effet un réel dynamisme de leur part, mais pas les clefs pour aller au bout de leurs idées. Ils constituent de plus en plus en enjeu pour le développement futur de ce territoire.
- Les mères de familles : c'est le public qui a le moins accès à la création d'activité, qui a le plus de difficultés à concilier un emploi avec la vie familiale (en raison de contraintes horaires notamment) et qui représente potentiellement le plus porteur.
- Les 40/50 ans qui se trouvent au chômage : public le plus en difficulté dans sa recherche d'emploi et qui se tourne vers la création d'activité pour se créer leur propre emploi.

Par ailleurs, la répartition des projets suivants leur secteur d'activité confirme les secteurs porteurs déjà identifiés sur le territoire : les activités de services, d'hôtellerie/restauration et de commerces de proximité.

III. L'offre de service existante et les attentes identifiées

Dans le but de faciliter l'analyse, nous nous appuyerons tout au long de ce chapitre sur la classification des modes d'intervention des acteurs du territoire dans le parcours de création d'activité, qui a été formalisé dans le cadre du programme EQUAL de Marseille.

L'objectif est d'identifier les services existants sur le territoire et les attentes exprimées au regard des différentes étapes du parcours de création. L'analyse des résultats nous fournira des indications pour mieux positionner un outil sur le territoire.

A. Quelques précisions préalables

« De l'idée au projet » :

- Sensibilisation, information et détection,
- Accompagnement à l'émergence du projet (préparer, orienter)

Les actions menées par les services d'amorçage de projet (SAP) ou encore d'essaimage concernent cette étape du parcours.

« Du projet à la création » :

- Accompagnement du porteur de projet : au sens de l'aide au montage de son projet, réflexion sur l'adéquation entre le porteur et son projet, réalisation d'une étude de marché
- Test de l'activité : possibilité de commencer à exercer pour « entrer » sur le marché. Comprend l'hébergement juridique
- Formation : il peut s'agir de formations techniques, mais surtout de formation au « métier d'entrepreneur » (comptabilité, communication, démarche commerciale...)
- Financement et aides : concerne l'accompagnement à la réalisation d'un plan d'affaires, mais aussi à la constitution de dossier d'obtention d'aide financières, de prêts ou d'autres types d'aide à la création (dimension administrative et financière du projet).

« L'accompagnement post-crédation » :

- Accompagnement à la gestion et au développement de l'activité : il s'agit de l'accompagnement des jeunes entreprises dans la période la plus risquée de leur activité.
- Hébergement physique : concerne la mise à disposition de locaux adaptés à l'activité économique, mais aussi de services administratifs et logistiques communs.

La nomenclature des acteurs est la suivante :

- Acteurs sociaux (Centres sociaux et Maisons Pour Tous, CCAS, Lieux d'accueil CCO, Assistantes Sociales, MDS)
- Accompagnement à l'emploi (Pôle 13, Protis, PLIE, OMI, ADPEI, SPES...)
- Acteurs institutionnels (DSU, Mairies de secteur, ANPE, CG 13, DDTEFP)
- Réseau d'appui à la création d'entreprise (Accès Conseil, AIR, CCIMP, CPEM, CREASOL, Chambre des métiers, Energie Bat, Sud Conseil, MSD, Cité des métiers)

B. Les acteurs et les services proposés

Tableau de positionnement des acteurs d'accompagnement de la création d'activités économiques

les acteurs	type d'acteur	Présence dans la Vallée de l'Huveaune	Sensibilisation et détection	Emergence du projet	Accompagnement du projet	Test	Formation	Financement	Accompagnement de l'activité	Hébergement physique
Accès Conseil	Réseau d'appui	Pas spécifique			X		X		X	
ADDAT 13	Acteur social	Oui	X							
ADIE	Réseau d'appui	Pas spécifique			X			X		
Couveuse ADIJE	Réseau d'appui	Pas spécifique			X	X	X			
AFFPA formation	Accompagnement à l'emploi	Oui					X			
ANPE Dromel / ASSEDIC	Accompagnement à l'emploi	Oui	X							
ANPE Les Caillols / ASSEDIC	Accompagnement à l'emploi	Oui	X							
APEAS	Réseau d'appui	Pas spécifique	X	X			X			
CBE	Acteur économique	Oui	?						?	
CCIMP	Acteur économique	Pas spécifique			X		X		X	
CDE - SAP	Réseau d'appui	Oui	?			X			X	
CHAMBRE DES METIERS	Acteur économique	Pas spécifique			X		X		X	
Cité des associations	Acteur social	Non	X	X						
Cité des métiers	Acteur économique	Non	X	X						
Couveuse Interface	Réseau d'appui	Non			X	X	X			
CPEM	Réseau d'appui	Pas spécifique						X	X	
DDTEFP	Acteur institutionnel	Pas spécifique			?			X		
Equipes DSU	Acteur institutionnel	Oui	X							
Pépinière Espace Liberté Développement	Réseau d'appui	En projet ?							X	X
Energies alternatives	Réseau d'appui	Pas spécifique				X			X	
Grand Luminy	Acteur économique	Oui				X			X	X
Initiative Huveaune	Acteur social	Oui	X	X						
Couveuse Intermade	Réseau d'appui	Non		X	X	X			X	
Centres sociaux	Acteur social	Oui	X							

Information création (MDE)	Réseau d'appui	Oui	X							
SAP (MDE)	Réseau d'appui	Oui	X	X						
Mission locale Romain Rolland	Acteur institutionnel	Oui	X							
MSD	Réseau d'appui	Non	X	X	X		X			
Pôle culture	?	Non	X	X	?					
RILE	Acteur social	Non		X	X					
Sud conseil	Réseau d'appui	Non			X					

Les prescripteurs en 2007 du SAP Vallée de l'Huveaune

(source : BILAN D'ACTIVITES : année 2007 - Service d'Amorçage de Projets de la Vallée de l'Huveaune)

Les prescripteurs	Nb de porteurs de projet	%
Accompagnement à l'emploi	49	31%
Acteurs sociaux	34	21%
Acteurs institutionnels	28	18%
Autres	25	16%
Réseaux d'appui	19	12%
NC	4	2%
Total	159	100%

Réflexions, préconisations

On constate la faible présence des acteurs d'accompagnement à la création d'entreprises sur le territoire de la vallée de l'Huveaune. Le seul acteur référent du territoire est l'Agent d'amorçage de projet qui est sollicité :

- En grande partie par les acteurs institutionnels et les acteurs sociaux du territoire, qui l'identifie comme la personne ressource et la seule, pour l'accompagnement à la création
- Mais aussi par les acteurs du réseau d'appui à la création qui « renvoient » vers lui les porteurs de projets qu'ils accompagnent. Il est donc dans ce cas un relais territorial.

Aujourd'hui, le seul service réellement fait sur le territoire est celui de l'information sensibilisation. Pour le reste, les porteurs de projets doivent se déplacer (au centre ville notamment).

C. Les attentes identifiées

Les entretiens réalisés sur la base des questionnaires ci-joints ont permis de mieux identifier des attentes. Dans un souci de clarté, j'ai pris le parti de présenter l'analyse de ses résultats en différenciant les points de vue des institutionnels et ceux des porteurs de projets sur les trois grandes étapes du parcours du créateur et sur la question de la proximité du service (localisation d'un éventuel outil).

Les attentes identifiées correspondent aux besoins exprimés par rapport à un service existant ou non sur le territoire. En d'autres termes, il ne s'agit en aucun cas d'une hiérarchisation dans l'absolu de ce que devrait être les services dans la vallée de l'Huveaune, mais bien de l'identification des secteurs qu'il faudrait aujourd'hui investir.

Les porteurs de projets rencontrés :

- M. Jean-Marie BABOLAT
- Mme Chloé BOUTBOUL
- M. Fabien CHAZEL
- M. Gaël LUNE
- Mlle Sandrine PASTOR
- Mlle Florence SCHNIDT

Les institutionnels :

- M. Maurice BATAILLE, CU Marseille Provence Métropole
- Mme Christelle BLACHON CUCS Vallée de l'Huveaune
- Mme Yvane CAPPELLI, CCIMP
- Mme Amélie CHAROT, SAP Vallée de l'Huveaune
- M. Fabrice DARIETTO CUCS Vallée de l'Huveaune
- Mme Aude DAUCHEZ, ANPE Les Caillols
- M. David DEMARTY, MPT
- Mme Marion DEMOULIN, CU Marseille Provence Métropole
- Mme Sylvie INGOGLIA CUCS Vallée de l'Huveaune
- M. François RICHARD, SAP Quartiers Nord
- Mme Rachida YOUSFI, ACCES CONSEIL

1. « De l'idée au projet » :

Pour les « institutionnels »

Le maillage du territoire de la vallée de l'Huveaune (par les acteurs du réseau de la création d'entreprise et du retour à l'emploi) existe. La coordination et l'efficacité de l'action d'aide à la création peuvent cependant se révéler insuffisantes :

- Cela nécessite de continuer à mieux connaître les acteurs partenaires (en particulier ceux de la création d'entreprise)
- De laisser le temps aux réunions d'informations de la MDE de se mettre en place (numéro unique et primo accueil) : certains prescripteurs ont peu de retour de ce qui se passent, des résultats de ces permanences
- De favoriser la présence d'acteurs d'aide à la création sur le territoire : en effet, les acteurs présents sont des acteurs sociaux (centres sociaux, Maison pour tous...) et d'aide au retour à l'emploi (ANPE...). Le seul acteur présent est le SAP.



Pour les porteurs de projets

L'ensemble des personnes interrogées a fait la démarche de rechercher de l'information. Chacun a été actif à sa manière et à trouver un niveau d'information à des endroits et auprès d'acteurs différents :

- Le forum « génération entreprendre » au Parc Chanot est un moment incontournable. Chacun y a trouvé de l'information, mais pas forcément « la notice explicative », ni l'accompagnement approprié au niveau d'avancement de leur projet.
- Le SAP joue également un rôle majeur car il est un service ressource à n'importe quel moment du projet (et pas seulement au stade amont)¹.

Par contre, il est à noter que le numéro unique de la MDE n'a pas été identifié par les porteurs de projets rencontrés².

En somme les lieux d'information collective existent et ne sont pas si difficiles à « atteindre » : qu'ils soient dans la vallée de l'Huveaune, au centre ville ou au parc Chanot. Les porteurs de projets n'attendent pas forcément que pour cette étape de leur parcours, le service se fasse devant chez eux : ils revendiquent d'ailleurs le fait que pour réussir leur projet, ils ne peuvent pas ne pas se déplacer pour trouver une information, un conseil ponctuel.

2. « Du projet à la création »

Pour les « institutionnels »

L'accompagnement du projet et le test de son activité (hébergement juridique) sont les étapes unanimement rappelées comme primordiales. Cependant l'avis est partagé sur le niveau de priorité pour envisager une nouvelle action spécifique dans ces domaines dans la vallée de l'Huveaune. Une part des personnes rencontrées estime qu'il s'agit du champ d'intervention prioritaire de la création dans ce territoire, l'autre part pense au contraire que cet accompagnement se fait déjà et qu'il est suffisamment accessible (même si l'on peut envisager un renforcement des actions menées).

Tous s'accordent sur l'intérêt d'un hébergement juridique qui permet de tester l'activité et de faire une passerelle entre le travail informel et une création.

Concernant la formation, il est important de différencier les formations techniques (qui ne constituent pas une priorité pour notre sujet) et les formations au « métier » d'entrepreneur (qui constitue un point important).

¹ Cette analyse doit être relativisée : les contacts sont ceux de l'agent d'amorçage de la vallée de l'Huveaune. Ce dernier est cependant bien identifié par les porteurs de projets et par les prescripteurs comme la personne ressource (qui peut par la suite orienter ou réorienter).

² Les personnes interrogées ont débuté leur projet avant la mise en place de ce numéro unique, ce qui explique ce constat.

Concernant l'offre de service sur le montage de dossiers de demande de financement et/ou d'aides spécifiques, les acteurs estiment que cette offre est suffisamment accessible et bien assurée sur le territoire.

Pour les porteurs de projets

Pour les porteurs de projet, la priorité est clairement de renforcer sur le territoire de la vallée de l'Huveaune :

- L'offre d'accompagnement au projet de création, en particulier d'avoir un interlocuteur unique tout au long de leur parcours, un référent.
- La possibilité de tester son activité avant de se lancer.

L'offre de service « couveuse » (surtout dans sa dimension portage juridique) est mal identifiée. Un porteur de projet a d'ailleurs exprimé sa crainte d'y être trop encadré et donc de ne plus être en adéquation avec ses besoins d'autonomie et d'indépendance. Elle est cependant intéressante pour ceux qui y sont : elle permet notamment de garder le statut de demandeurs d'emploi et d'apprendre le métier d'entrepreneur, de prendre du recul, de mieux prioriser et de prendre confiance auprès d'autres porteurs de projets. Elle favorise l'émulation. L'hébergement juridique (qui permet de tester l'activité) est réellement déterminant pour ceux qui entrent dans une couveuse.

Les porteurs de projet ne connaissent pas non plus les sociétés de portage qui pourraient leur offrir une solution avant la création.

Même si elles existent déjà à Marseille, des formations/accompagnement au métier d'entrepreneur dans les domaines de la gestion, de la comptabilité, de la fiscalité, seraient les bienvenues dans la vallée de l'Huveaune.

Par contre, les personnes rencontrées n'ont pas exprimé de besoin concernant :

- des formations complémentaires à leur métier,
- des formations dans les domaines du marketing, de la communication, de la démarche commerciale. Mais peut-être que sur ce point, le besoin est mal identifié.

Enfin, l'accompagnement spécifique au montage de dossier financier (notamment pour les aides de prêts) est semble-t-il efficace. C'est un service rodé, fait dans une logique de résultat.

3. « L'accompagnement post-crétion »

Pour les « institutionnels »

La question de l'accompagnement post-crétion est une priorité pour la majorité des acteurs institutionnels. Ils identifient là un besoin non couvert qui est une clef dans la réussite des projets de création : non couvert sur la vallée de l'Huveaune et peu à l'échelle de la commune.

L'hébergement physique en tant que solution concrète proposée aux porteurs de projet est plébiscité (surtout pour des bureaux, moins pour des ateliers et pas du tout pour des locaux techniques). Les acteurs constatent une méconnaissance des opportunités foncières et immobilières : c'est un véritable frein pour le développement d'activités économiques.

Pour les porteurs de projets

Une demande est cependant formulé sur l'intérêt de pouvoir se rencontrer après la création :

- Dans un objectif d'émulation,
- Une volonté de pouvoir prendre du recul de temps en temps,
- Une envie de continuer à se former,
- Un accompagnement juridique et comptable.

Concernant l'hébergement physique les avis sont partagés :

- Pour certains la question ne se pose pas : ce n'est pas la priorité car leur activité ne nécessite pas de locaux. Ils démarrent leur activité à leur domicile.
- Pour d'autres le besoin d'un local est conditionné par la proximité de leur clientèle (notamment dans le commerce). Qu'ils s'implantent dans la vallée de l'Huveaune ou ailleurs, il est difficile de leur proposer des locaux.
- Pour d'autres, un local est une nécessité mais avec des caractéristiques spécifiques.

Il existe un réel besoin d'hébergement physique, mais qui semble lié plus à une question d'accessibilité à la connaissance de l'offre (où peut-on se renseigner, comment comparer...) et de coût de la location en début d'activité. En somme, il apparaît que le besoin soit plutôt d'être aidé ou de disposer d'un centre de ressource pour rechercher soi-même le local le mieux adapté.

4. Pour une délocalisation de l'offre de service dans la vallée de l'Huveaune

Pour les acteurs institutionnels, il apparaît qu'un outil dédié à la création d'entreprises dans la vallée de l'Huveaune serait adapté à un objectif de développement local. Cependant, sa localisation est loin d'être évidente et tranchée : chacun a un avis... pas définitif !

Pour les porteurs de projets, un outil d'accompagnement à proximité de chez et facilement accessible serait un plus indéniable. Ils revendiquent cependant le fait de devoir se déplacer pour devenir entrepreneur : l'inaccessibilité des services ne peut être une excuse.

Leurs parcours respectifs montrent cependant qu'un outil bien localisé et bien identifié sur le territoire leur aurait très largement faciliter la tâche, leur aurait permis de gagner du temps et d'identifier certainement des services auxquels il n'ont pas eu accès.

Éléments de réflexions :

La localisation d'un outil dans la vallée de l'Huveaune n'est pas une priorité pour ceux qui habitent dans le Xème arrondissement : l'accès au centre ville est aussi aisé et plus « évident » ! C'est le cas également pour le IXème arrondissement.

Il y a un vrai besoin de « délocaliser » des services sur le territoire de la vallée de l'Huveaune qui suffisamment important (en termes économique et démographique) et éloigné du centre ville.

Un outil d'accompagnement à la création doit être accessible et central : pour les habitants de la zone évidemment, mais aussi depuis le centre ville. En effet, les acteurs partenaires doivent pouvoir venir facilement si l'on envisage des permanences.

Cet outil ne doit pas être implanter dans un centre social : il existe déjà trop d'acteurs et de services qui « s'ancrent » auprès des centres sociaux. Il est nécessaire d'éviter la confusion.

Cet outil doit être implanter dans un secteur déjà dédié au développement économique.

Premières options : en relation avec des secteurs d'activité dynamique

- A proximité/dans le secteur de la Valentine, afin de faciliter la création d'activité de services de sous-traitance et/ou les actions d'essaimage
- Secteur St Marcel/la Valbarelle : zone de localisation d'activité industrielle, avec des disponibilités foncières et immobilières, à proximité de certains acteurs sociaux mais surtout du CBE. Par contre, difficulté d'accessibilité.

Options 2 « facile d'accès »

- La mairie du XIIème car elle est facile d'accès en voiture, et il est possible de se garer

Option 3 « à proximité des acteurs sociaux »

- MTP La Valbarelle
- Centre social St Loup


5. Conclusions : les priorités identifiées en terme d'accompagnement à la création pour la vallée de l'Huveaune

Niveau de priorité	Pour les institutionnels	Pour les porteurs de projet et jeunes créateurs
1	Accompagnement du projet	Accompagnement du projet
2	Accompagnement de l'activité	Test (hébergement juridique)
3	Test (hébergement juridique)	Accompagnement de l'activité
4	Hébergement physique	Formation
5	Formation	Financement
6	Emergence du projet	Emergence du projet
7	Sensibilisation détection	Hébergement physique
8	Financement	Sensibilisation détection

Ce tableau est le résultat d'un essai de classification des priorités exprimées par les personnes rencontrées. Il n'est pas le résultat d'un questionnaire et l'échantillon ne peut être considéré comme suffisamment représentatif pour faire une analyse statistique.

Néanmoins, il donne des indications intéressantes qu'il est important de commenter.

Le « tiercé » de tête est le même pour les acteurs institutionnels et les porteurs de projet. La priorité tourne autour de la phase cruciale de création : dans sa préparation la plus concrète et dans son démarrage. Elle correspond à un besoin très fort d'être accompagné et soutenu,



en particulier dans les domaines nouveaux (comptabilité, organisation de l'activité, commercialisation...) et de se trouver dans un contexte d'émulation.

Les services liés à l'émergence du projet, la sensibilisation détection, à la formation et l'aide administrative et financière ne sont pas des priorités. Pour les deux premiers points, il semble que le service est suffisamment accessible et n'est pas considéré comme un enjeu. Pour les deux autres points, il existe un besoin (identifié par les acteurs institutionnels et les porteurs de projets) mais le service existe déjà : il est accessible (même s'il se trouve au centre ville).

Le point réellement différent entre les acteurs institutionnels et les porteurs de projets concernent l'hébergement physique. En fait, si l'hébergement est un enjeu reconnu par tous, les porteurs de projets considèrent qu'il est normal qu'ils trouvent eux-mêmes une solution sur le sujet (sachant que la plupart l'a déjà trouvé : ils démarrent leur activité chez eux). Pour les acteurs institutionnels identifient là un levier d'action fort pour favoriser le démarrage d'une activité.

IV. Conclusion

Les acteurs soutiennent l'idée de créer un outil délocalisé (qui reste à définir dans sa forme) dédié à la création d'activité dans la vallée de l'Huveaune et identifié comme tel. Il pourraient assurer différents services tels que :

- Animer les acteurs de la vallée de l'Huveaune autour de la création
- Assurer un service pour les créateurs d'activité et pour les entreprises

Cet outil pourrait rassembler différents acteurs (permanence d'acteurs existants, couveuse et/ou pépinière, acteurs économiques...).

Les chiffres des personnes accompagnées dans la vallée de l'Huveaune montre qu'il existe un vrai potentiel, un vrai besoin d'accompagnement à la création d'activité :

- Plus de 200 personnes suivies par l'ANPE des Caillols en 2008,
- Plus de 150 projets accompagnés par le SAP de la Vallée de l'Huveaune
- Plus de 1303 créations constatées en 2004 sur les quatre arrondissements concernés,
- Près de 30 créations d'activité potentiel dans le cadre d'actions d'essaimage.


Le poids démographique (230 000 habitants) de ce territoire et le poids économique se révèlent suffisants pour envisager la création d'un outil d'accompagnement à la création.

La mise en place d'un outil d'aide à la création d'entreprise n'est cependant pas un objectif en soi : il s'agit d'un moyen mise en place au service d'une politique publique. Qu'elle est donc la stratégie mise en œuvre qu'il convient de renforcer ? S'agit-il d'une stratégie de développement économique, dans ce cas il faudrait positionner l'offre au regard des pôles économiques et dans une logique de rayonnement et d'attractivité ? Ou s'agit-il d'une logique d'accompagnement des publics en difficulté et dans ce cas là, il s'agirait de renforcer l'action des acteurs sociaux et des acteurs publics de l'emploi ?

Pour répondre à cette question, il paraissait nécessaire de s'interroger sur les politiques économiques menées. Malgré la présence d'une histoire industrielle forte, l'existence encore aujourd'hui d'entreprises industrielles et de pôles économiques dynamiques (pôle commercial de la Valentine) ou en devenir (pôle de loisirs de la Capelette, Valentine Vallée Verte), ce territoire n'a pas un positionnement économique fort et bien identifié. L'option qui viserait à positionner un outil au regard uniquement d'un secteur d'activité économique paraît prématurée pour la vallée de l'Huveaune.

La dénomination « vallée de l'Huveaune » définit un « concept » qui paraît partagé implicitement par les acteurs mais dont la définition n'est pas claire.

Ce n'est pas un territoire homogène, il n'a pas d'unité géographique, pas de lieu de centralité. Au contraire, il est plutôt l'addition d'entité urbaine hétérogène (tant d'un point de vue social que économique). Finalement les points communs de ces territoires, ce sont des poches de grandes pauvretés, un enclavement vis-à-vis du centre de Marseille (difficulté de déplacements, mais aussi enclavement psychologique).



L'objectif serait donc de s'appuyer sur le potentiel de création des habitants du territoire. La proximité d'un service d'accompagnement à la création d'activité se justifie donc dans une logique d'accompagnement des habitants de ce territoire dans leur parcours socioprofessionnels.

En somme la création d'un service mieux accessible par les habitants de ce territoire, paraît légitime et adapté à un objectif de favoriser le développement social et économique de ce territoire.

A. Tableau récapitulatif : les attentes identifiées

	Par les institutionnels	Par les porteurs de projets	Réflexions et préconisations
De l'idée au projet	A renforcer mais services qui existent	<p>Arrivent à trouver une porte d'entrée mais chacun à un parcours différent : l'information est accessible</p> <p>Passent au moins une fois entre les mains de l'agent d'amorçage au cours de leur parcours</p>	<p>Il apparaît important de clarifier pour les acteurs (en particulier les prescripteurs sociaux) comme pour les porteurs de projets, le rôle et l'aide que peuvent apporter les acteurs du réseau d'appui à la création</p> <p>Le service d'amorçage de projet semble jouer le rôle d'interlocuteur ressource sur le territoire.</p> <p>Attendre pour évaluer les résultats du numéro unique et du primo accueil coordonné avant de tirer des conclusions sur cette question</p>
Du projet à la création	<p>L'accompagnement au projet et l'hébergement juridique sont une des priorités.</p> <p>Formation au métier d'entrepreneur</p>	<p>Être mieux accompagné (= 1 interlocuteur unique)</p> <p>Etre hébergé juridiquement pour tester et passer le pas (créer) en connaissance de cause</p> <p>Être formé au métier d'entrepreneur</p>	<p>L'hébergement juridique et la formation au métier d'entrepreneur sont les priorités identifiées.</p> <p>Il apparaît que c'est à ce stade de leur parcours que les porteurs de projets se sentent les plus démunis, les plus seuls.</p> <p>L'accompagnement personnel est donc particulièrement important et n'est pas assuré dans la vallée de l'Huveaune.</p>
Accompagnement post création	Priorité : hébergement physique	<p>Pas besoin de locaux, mais de ressource pour trouver le bon (quand c'est nécessaire par rapport à l'activité)</p> <p>Besoin d'un suivi administratif et comptable</p>	<p>On constate une contradiction entre les besoins identifiés par les institutionnels et les porteurs de projets sur ce sujet : si la question de l'hébergement physique est importante, les porteurs qui en ont besoins n'attendent pas de solutions toutes faites de la part des acteurs publics, mais plutôt une aide pour la trouver (ex : fichier du foncier et de l'immobilier disponible)</p>

		Besoin d'un lieu de rencontre et d'émulation	L'accompagnement post création est un véritable enjeu de la création d'entreprise. S'il n'est pas assuré dans la vallée de l'Huveaune, on peut constater qu'il ne l'est pas non plus ou très peu dans les autres territoires de l'agglomération. La question est donc de savoir si c'est prioritaire ou stratégique d'intervenir dessus dans la vallée de l'Huveaune.
Localisation	Nécessité de délocaliser les services d'aide à la création dans la vallée de l'Huveaune Interrogations sur la localisation	L'accès à l'information, à des services spécifiques peut se faire ailleurs que dans la vallée de l'Huveaune (« pour créer, on doit être prêt à se déplacer ») La question de la proximité se pose plus lors des phases de pré création et post création : pour lesquelles un suivi plus régulier est nécessaire.	Véritable enjeu d'implantation d'une nouvel outil dans la vallée de l'Huveaune. Cas différents suivants les arrondissements : il serait illusoire de croire qu'un équipement (quelque soit sa localisation) soit utilisé par l'ensemble de la population des 4 arrondissements. Le X est tourné vers le centre ville. Le IX d'un côté et le XI XII de l'autre, fonctionnent indépendamment

ANNEXE 1 : les acteurs qui interviennent dans le parcours de création d'activité dans la vallée de l'Huveaune

les acteurs	type d'acteur	Public	Localisation	Lieux d'accompagnement et/ou de permanence dans la VH	Remarques
Accès Conseil	Réseau d'appui à la création d'activité	Personnes en difficultés économiques ou sociales	XII arrondissement	centre ville	malgré la localisation dans le XII, intervient au centre ville (hors agent d'amorçage)
ADDAT 13	Acteur social	Public en difficulté	IX arrondissement	pas identifiés	
ADIE	Réseau d'appui à la création d'activité	Bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emplois, toute personne ayant un projet de création d'activité et n'ayant pas accès au crédit bancaire	I arrondissement	pas identifiés	participe à des réunions d'information/ primo accueil
Couveuse ADIJE	Réseau d'appui à la création d'activité	Demandeurs d'emploi, Bénéficiaires du R.M.I. ou de l'allocation de parent isolé, Salariés à temps partiel	VI arrondissement	pas identifiés	participe à des réunions d'information/ primo accueil
AFPA formation	Accompagnement à l'emploi	tous publics	X arrondissement	X arrondissement	
ANPE Dromel / ASSEDIC	Accompagnement à l'emploi	Demandeurs d'emploi	IX arrondissement	397 Bd Romain rolland 13009 Marseille	
ANPE Caillols / ASSEDIC	Accompagnement à l'emploi	Demandeurs d'emploi	XII arrondissement	av William Booth 13012 Marseille	
APEAS	Réseau d'appui à la création d'activité	Porteurs d'initiatives d'économie solidaire	VI arrondissement	pas identifiés	
CBE	Acteur économique	Acteurs économiques	XI arrondissement (la Valbarelle)	Vallée de l'Huveaune du 9ème au 12ème arrondissement de Marseille	en phase de repositionnement
CCIMP	Acteur économique	Tout public	VI arrondissement	pas identifiés	
CDE - SAP	Réseau d'appui à la création d'activité	Toutes personnes désirant s'inscrire dans un projet collectif et/ou tester son activité sur le secteur des services à la personne	XII arrondissement	Actipôle 12 • 7 rue Gaston de la Flotte 13 012 MARSEILLE	Coopérative d'emploi Doce Casa
CHAMBRE DES METIERS	Acteur économique	Tout public	XIII arrondissement	pas identifiés	

Cité des associations	Acteur social	Tout public	I arrondissement	Aucun	
Cité des métiers	Acteur économique	Tout public	II arrondissement	Aucun	
Couveuse Interface	Réseau d'appui à la création d'activité	Demandeurs d'emploi, bénéficiaires RMI et salariés à temps partiels	II arrondissement	Aucun	projet d'accompagner 5 porteurs de projets et 5 entreprises dans la VH
CPEM	Réseau d'appui à la création d'activité	Tout public (demandeurs d'emplois, salariés, etc.) hors IB et FICP.	la Joliette	permanence à la Valbarelle (XI)	
DDTEFP	Acteur institutionnel	Tout public	VIII arrondissement	pas identifiés	
Equipes DSU	Acteur institutionnel	Habitants des quartiers sensibles	IX, X, XI et XII arrondissements	les quartiers prioritaires définis dans le cadre de la politique de la ville	
Pépinière Espace Liberté Développement	Réseau d'appui à la création d'activité	Porteurs de projet, Créateurs d'entreprise	I arrondissement	pas identifiés	
Energies alternatives	Réseau d'appui à la création d'activité	Demandeurs d'emploi, allocataires du R.M.I., étudiants en fin de parcours, salariés, retraités	I arrondissement	pas identifiés	Energies alternatives est une Coopérative d'Activités et d'Emploi ® (CAE) sous statut SCOP
Grand Luminy	Acteur économique	Etudiants, thésards, enseignants et chercheurs	IX arrondissement		
Initiative Huveaune	Acteur social	Tout public	les centres sociaux de la vallée de l'Huveaune	les centres sociaux de la vallée de l'Huveaune	association regroupant les centres sociaux de la vallée de l'Huveaune
Couveuse Intermade	Réseau d'appui à la création d'activité	Demandeurs d'emploi	IV arrondissement	Aucun	
Les centres sociaux	Acteur social	Tout public	les centres sociaux de la vallée de l'Huveaune	les centres sociaux de la vallée de l'Huveaune	
Information création d'entreprises (Maison de l'emploi)	Réseau d'appui à la création d'activité	Créateurs d'activité			

Service d'Amorçage de Projet (Maison de l'emploi)	Réseau d'appui à la création d'activité	Tout public, les arrondissements cités plus hauts constituent toutefois les territoires prioritaires	XII	IX, X et XI arrondissement	
Mission locale Romain Rolland	Acteur institutionnel	Jeunes entre 16 et 30 ans	IX arrondissement	343 bd Romain Rolland	
MSD	Réseau d'appui à la création d'activité	Créateurs de structures dans les services à la personne	II arrondissement	Aucun	
Pôle culture	?			Aucun	
RILE	Acteur social	Jeunes de 18 à 30 ans, bénéficiaires du R.M.I., travailleurs handicapés	III arrondissement	Aucun	
Sud conseil	Réseau d'appui à la création d'activité	Demandeurs d'emploi, allocataires des minima sociaux	IV arrondissement	Aucun	



ARGGOS
D É V E L O P P E M E N T L O C A L

Société Anonyme au capital de 100.000 € RCS GRENOBLE B 341 948 982 – code NAF 7112B TVA intra FR 81341948982	
Numéro de déclaration d'activité : 82 38 04267 38 <small>cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat</small>	
Siège social 2 square Roger Genin – BP 1523 38025 Grenoble Cedex 01 Tel : 04 76 87 70 40 - Fax : 04 76 87 70 28 courriel : contact@argos-consultants.fr site : www.argos-consultants.fr	
Bureaux	
Argos Méditerranée 4 rue d'Armény 13006 Marseille Tel : 04 91 90 67 65	Argos Grand Est 20 place des Halles 67000 Strasbourg Tel : 03 88 52 26 03
Membre du réseau PLURALIS	



Etude de faisabilité pour la création d'une
structure favorisant la création d'activité dans la
vallée de l'Huveaune

Maison de l'Emploi de Marseille

(1) Scénarii d'intervention – réunion du 5
février 2009

B. Scénario n°1 : Mise en place d'une offre de couveuse d'entreprise

Les objectifs :

Elle intervient sur la phase du parcours de création « du projet à la création ».

Elle permet de :

- Favoriser l'accompagnement des porteurs de projets en phase amont de la création,
- Proposer une solution juridique pour tester l'activité,
- Se former au métier d'entrepreneur,
- Assurer un lien avec les autres organismes.

Public : Porteurs de projet de création (en priorité personne dans un parcours de retour à l'emploi)

Objectifs d'accompagnement par an : 20 personnes

Description :

Locaux :

- Bureaux : 2x20 m²
- Locaux commun (salle de réunion...) : 40 m²
- Accueil, secrétariat, direction : 50 m²
- TOTAL : environ 100 à 150 m²

C'est une configuration minimale qui ne permet pas de proposer aux porteurs de projets un bureau attitré, ni d'entreposer du matériel. Certaines activités sont donc exclues *a priori*, mais cette proposition positionne la couveuse sur le coeur du métier : l'accompagnement du porteur dans la concrétisation de son projet.

Maître d'ouvrage :

Option 1 : Appel à candidature auprès de structures existantes dans le réseau local d'appui à la création

Option 2 : Création d'une nouvelle structure

Partenaires :

- Maison de l'Emploi de Marseille
- Financeurs et acteurs institutionnels (Conseil Régional, Conseil Régional, Ville de Marseille, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole)
- Acteurs du réseau d'appui à la création

Programmation prévisionnelle :

Option 1 : Début 2010
Option 2 : Début 2011

Budget prévisionnel :

Option 1 :

Personnel nécessaire : 1 à 2 ETP

Location des locaux : dépend de la surface et du prix du marché (suivi la localisation de l'implantation)

Coût de fonctionnement global estimatif : 70 000 à 80 000 € par an

Option 2 :

Personnel nécessaire : 2 à 3 ETP

Coût de fonctionnement global estimatif : 100 000 à 120 000 € par an

Critères d'évaluation :

- Nombre de porteurs de projet accompagnés
- Typologie des projets accompagnés
- Nombre de demandes d'inscription enregistrées
- Typologie des refus d'inscription
- Nombre d'entreprises créées
- Typologie des entreprises créées
- Nombre de sorties positives

Commentaires :

Cette solution est la plus en adéquation avec les attentes des porteurs de projet. Elle correspond à deux besoins primordiaux pour la réussite de leur projet :

- Ne pas être seul à un moment où toutes les questions se posent et en particulier : suis-je prêt à me lancer dans l'aventure et mon activité est-elle viable ?
- Pouvoir essayer son métier d'entrepreneur et tester le marché dans un contexte sécurisé.

La localisation dans la vallée de l'Huveaune se justifie par l'importance de la proximité du service à ce moment du projet : les échanges entre le porteur de projets et l'accompagnateur sont fréquents et doivent être facilités. Le nombre de porteurs de projet accompagnés actuellement est suffisant pour « alimenter » une couveuse qui accueillerait environ 20 personnes.

On peut raisonnablement penser que la présence d'un nouvel acteur sur le territoire peut avoir un impact sur l'émergence d'initiatives de création. Le nombre de projets de création issus du territoire est vraisemblablement supérieur aux nombre de projets actuellement suivi et accompagné ; et le travail d'animation et l'impact de la présence d'un acteur reconnu sur le sujet peut susciter de nouvelles vocations.

Il sera donc primordial dès l'installation d'évaluer et de caractériser les projets accompagner afin de ajuster les capacités d'accueil de la structure par la suite.



C. Scénario n°2 : Mise en place d'une offre de pépinière d'entreprise

Les objectifs :

Elle intervient sur la phase du parcours de création « accompagnement post création ». Elle permet de :

- assurer un accompagnement des jeunes créateurs à un moment crucial de leur projet
- fournir un hébergement physique.

Les éléments recueillis actuellement ne permet pas de proposer une spécialisation de la pépinière : l'objectif serait plutôt de la positionner sur une offre généraliste pour pas limiter son champ d'intervention.

Public : jeunes entreprises

Objectifs d'accompagnement par an : 10 entreprises

Description :

Offre d'hébergement proposée (avec mobilier) :

- Bureaux : 10x20 m²
- Ateliers/entrepôts (petites tailles) : 4x50 m²
- Accueil, secrétariat, direction : 50 m²
- Locaux commun (salle de réunion, cafétéria) : 100 m²
- TOTAL : de 400 à 600 m²

Règles de fonctionnement :

- Les locaux sont loués aux jeunes créateurs à un coût préférentiel, mais qui devient dissuasif (par exemple : 25% la 1ère année puis tarif normal la 2ème et la 3ème année et enfin +25% la 4ème année afin d'inciter l'entreprise à sortir de la pépinière)
- Une redevance annuelle est donc perçue (coût suivant le service, les m² occupés et le type de local mis à disposition)

Un accompagnement amont peut être réalisé pour :

- Etude de marché
- Aide au choix du statut juridique

Cet accompagnement pré création se conçoit pour des projets déjà murs. Il ne peut être conçu comme un accompagnement au projet comme c'est le cas dans une couveuse. Il permet de formaliser le projet et de déterminer les éléments du choix (pour le porteur) au moment de créer. Il permet également aux acteurs de la pépinière d'évaluer le potentiel de réussite du projet et donc de décider ou non de l'accueillir.

Maître d'ouvrage :

Option 1 : Appel à candidature auprès de structures existantes dans le réseau local d'appui à la création

Option 2 : Création d'une nouvelle structure

Partenaires :

- Maison de l'Emploi de Marseille
- Financeurs et acteurs institutionnels (Conseil Régional, Conseil Régional, Ville de Marseille, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole)
- Acteurs du réseau d'appui à la création

Programmation prévisionnelle :

Option 1 : Début 2010

Option 2 : Début 2011

Budget prévisionnel :

2 ETP soit 100 000 €

+ coût de location (dépend du prix du marché et de la surface recherchée)

Critères d'évaluation :

- Nbre d'entreprises accompagnées
- Taux de d'utilisation des locaux
- Typologie des entreprises accueillies
- Nbre de demandes d'inscription enregistrées
- Typologie des refus d'inscription
- Nbre d'entreprises pérennisées
- Besoins formulés par les jeunes créateurs au moment de leur entrée et au moment de leur sortie

Commentaires :


Cette solution est la priorité formulée par les acteurs institutionnels rencontrés. Elle permet d'accompagner les entreprises nouvelles dans leur phase de démarrage et de faciliter le passage des premières années d'existence.

Les jeunes créateurs également ressentent le besoin de ne pas être seul pour cette phase. Cependant, ils n'attendent pas forcément un service d'hébergement physique.

Cette solution peut également jouer un rôle de catalyseur des initiatives sur le territoire.

A ce stade actuel du projet et au regard de l'avancement des projets de développement économique du territoire, il est difficile de proposer une spécialisation d'une pépinière sur ce territoire. Il conviendrait plutôt de permettre l'accueil de tout type de projet, qui nécessite peu de surface.

La proposition de disposer de quelques surfaces d'ateliers et d'entrepôts correspond à l'intérêt de pouvoir disposer de solutions différentes pour les entreprises, mais pas à un objectif d'accueillir des activités artisanales.



La question des locaux est une des contraintes pour la mise en place d'une pépinière : ils ont évidemment un coût et contraignent la capacité d'accueil. Un des enjeux est donc d'arriver à assurer un turn-over efficace entre accueil de nouveaux projets et départ dans de bonnes conditions.

La pépinière fournit une prestation intégrée : locaux équipés (meublés) + accès aux services de communication + service d'accueil.

D. Scénario n°3 : Mise en place d'un pôle création d'activité

Les objectifs :

Créer un pôle dédié à la création d'activité dans la vallée de l'Huveaune :

- destiné aux porteurs de projets et aux jeunes créateurs,
- conçu pour fournir un service d'accompagnement à n'importe quel stade du projet.

Soit :

- De l'idée au projet
- Du projet à la réalisation
- L'accompagnement post-crédation

L'idée est de définir un lieu ressource qui serait clairement identifié et qui proposerait une offre de service intégrée regroupant :

- un lieu d'information, d'orientation et d'accompagnement pour les porteurs de projets
- un acteur chargé de l'animation du réseau de la création d'entreprise, « délocalisé » dans la vallée de l'Huveaune,
- un lieu de service destiné aux entreprises,
- un acteur créant de la synergie, un lien entre porteurs de projets, acteurs sociaux, acteurs institutionnels, entreprises.

Public : personnes en recherche d'information, porteurs de projet, jeunes créateurs

Objectifs d'accompagnement par an : 30 à 40 personnes et entreprises

Description :

Locaux :

- Bureaux : ? m²
- Locaux commun (salle de réunion...) : 100 m²
- Accueil, secrétariat, direction : 50 m²
- Ateliers/entrepôts (petites tailles) : ? m²
- TOTAL : ? m²

Il serait possible d'y retrouver :

- Des acteurs « à demeure » avec des chargés de mission en permanence dans ce lieu
- Des permanences assurées (comme il en existe déjà) par les acteurs du réseau.

Services proposés :

- Des actions de sensibilisation des jeunes des écoles (CAP, BEP...) du territoire,
- Des bureaux pour recevoir des clients,
- Des ressources documentaires,
- Un accompagnement personnalisé (pré ou post création)
- Des expertises ponctuelles
- Des possibilités d'échanges et de rencontres avec d'autres porteurs de projet et des jeunes créateurs : qui permettraient de favoriser l'émulation et l'entraide

Maître d'ouvrage :

Maison de l'emploi (coordinateur principal)

Partenaires :

Des permanences réalisées par les acteurs du réseau d'appui à la création, des acteurs économiques (chambres consulaires, CBE...), des acteurs du financement (CPEM, ADIE...).

Les acteurs à demeure (à définir) :

- Une couveuse
- Une pépinière
- Service d'Amorçage de Projet
- ...

Partenaires financeurs et institutionnels

Programmation prévisionnelle :

Début 2010 pour un démarrage (avec possibilité d'une montée en charge progressive)

Budget prévisionnel :

Le coût est plus délicat à évaluer : il dépend des options retenues (couveuse, pépinière...), des acteurs prêts à s'engager (et donc des besoins en locaux)

Critères d'évaluation :

- Nombre d'acteurs du réseau d'appui à la création présent sur le site
- Nombre d'actions de sensibilisation et d'information
- Nombre de personnes accueillies
- Nombre de projets accompagnés
- Nombre d'entreprises créées
- Nombre d'entreprises hébergées

+ des critères d'évaluation spécifiques à chacun des acteurs pouvant être accueillis

Commentaires :

Ce pôle création peut avoir un impact fort pour le territoire si :

- Il regroupe suffisamment d'acteurs pour assurer la quasi-totalité des services attendus dans un parcours de création,
- Il est clairement identifié par les acteurs de terrain (centres sociaux, équipe DSU...) et surtout par les habitants. Il doit être localisé à un endroit symbolique et facile d'accès. Il ne doit pas déménager trop souvent !!!

Peut permettre de créer des synergies entre les porteurs de projets, les jeunes créateurs et les entreprises du territoire, dans un contexte favorable, encadré par les acteurs du réseau d'appui.

Seul scénario qui peut garantir une véritable animation, ancrée sur la vallée de l'Huveaune et en mesure de rayonner.

E. Scénario n°4 : Un outil multi polarisé

Les objectifs :

Elle intervient sur la phase du parcours de création « du projet à la création ».

Elle permet de :

- Favoriser l'accompagnement des porteurs de projets en phase amont de la création,
- Proposer une solution juridique pour tester l'activité,
- Se former au métier d'entrepreneur,
- Assurer un lien avec les autres organismes.

Nombre de porteurs de projet et d'entreprises accompagnés par an : 30 à 40 personnes réparties sur 4 ou 5 pôles.

Public : personnes en recherche d'information, porteurs de projet, jeunes créateurs

Objectifs d'accompagnement par an : 30 à 40 personnes et entreprises

Description :

Un lieu unique de rassemblement des personnes suivies (la MDE de la Vallée de l'Huveaune) :

- Lieu ressource (documents, information multiples...)
- Lieu pour les formations proposées
- Lieu de suivi administratif et financier

Choix de 4 à 5 sites différents pour accueillir des porteurs de projets et des jeunes entreprises :

- chacun de ces sites pourrait être « géré et animé » par un acteur du réseau d'appui à la création (appel à candidature).
- chacun des sites pourrait également être configuré au regard des caractéristiques projets de création du quartier et économiques. L'intérêt serait donc de configurer au cas par cas l'offre proposée.

Maître d'ouvrage :

MDE : animation + gestion des locaux (de chacun des pôles)

Appels à candidature pour la gestion et l'animation des sites

Partenaires :

- Maison de l'Emploi de Marseille
- Financeurs et acteurs institutionnels (Conseil Régional, Conseil Régional, Ville de Marseille, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole)
- Acteurs du réseau d'appui à la création

Programmation prévisionnelle :

Début 2010

Budget prévisionnel :

Coût de fonctionnement pour le centre de ressource de la MDE : locaux + animation

Coût à estimer pour chacun des pôles :

- coût de l'animation
- coût de location des locaux et de l'entretien
- éventuellement investissement pour adapter les locaux et achat de mobilier

+ coût généré par une offre d'accompagnement nouvelle (type couveuse ou pépinière) sur le territoire

Critères d'évaluation :

- Nombre de porteurs de projet accompagnés
- Typologie des projets accompagnés
- Nombre de demandes d'inscription enregistrées
- Typologie des refus d'inscription
- Nombre d'entreprises créées
- Typologie des entreprises créées
- Nombre de sorties positives

Commentaires :

Cette solution a le mérite de répondre aux questions de localisation du service et permet d'adapter l'offre à chaque site avec une certaine souplesse.

Par contre, elle implique une organisation et une coordination forte rendu plus difficile par la multiplication des sites et des acteurs intervenants.

Le rôle d'animation de la MDE est primordial pour faire connaître, vivre ce dispositif et éviter l'isolement des porteurs de projets et des jeunes créateurs.

Pourrait favoriser l'émulation entre porteurs de projets et jeunes créateurs

III - Tableau comparatif des scénarii

	Positionnement	Fonctionnement	MO	Coût	Les avantages	Les inconvénients
Scénario 1 : Couveuse	Du projet à la création	20 personnes accompagnées 2 ETP environ	Appel à candidature	70 000 à 120 000 €/an Pas d'investissement nécessaire	Solution ciblée sur le public du territoire Solution adaptée au type de projets de création identifiée Correspond à la demande des porteurs de projet	Positionnement sur un seul segment de l'offre
Scénario 2 : Pépinière	Accompagnement post création	10 entreprises accompagnées	Appel à candidature	100 000 €/an + coût de location des locaux + investissement pour mobilier	Positionnement du service sur l'accompagnement post création Offre d'une solution immobilière Solutions administratives	Positionnement sur un seul segment de l'offre Pas possible de spécialiser l'offre par rapport à une filière d'activités Scénario qui paraît le moins adapté au territoire
Scénario 3 : Pôle « création d'entreprise »	Tout le parcours	30 à 40 personnes et entreprises accompagnés	MDE + partenaires du réseau de la création	Dépend des options choisies	Offre de service intégrée sur l'ensemble du parcours Affichage et identification forte du service Possibilité de phasage de l'opération (addition progressive de nouveaux services)	Convaincre et mobiliser les différents partenaires Coût Animer le dispositif
Scénario 4 : Outil multi polarisé	Tout le parcours	30 à 40 personnes et entreprises accompagnés	MDE + partenaires du réseau de la création	Dépend des options	Offre de service intégrée sur l'ensemble du parcours Possibilité de phasage de l'opération (addition progressive de sites) Emulation possible entre jeunes créateurs et porteurs de projet	Convaincre et mobiliser les différents partenaires Animer le dispositif Coût

